

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 10 Décembre 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 34 Suppléant : 1 Absents : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 193/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Usinens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Décembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET.</p> <p>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL</p> <p>Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p>Absents : /</p> <p>Madame Christine VIONNET est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : URBANISME -- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -- Débat sur la politique locale de l'urbanisme.


Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-62,
Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment son article 4-2-3.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et que son organe délibérant doit tenir, au moins une fois par an, un débat sur la politique locale de l'urbanisme, au titre de l'article L5211-62 du CGCT.

Le Président rappelle les principaux points marquants de la politique locale de l'urbanisme pour la Communauté de Communes Usse et Rhône en 2019 :

- 19 février : lancement d'une étude patrimoniale à Seyssel Ain et Haute-Savoie pour instaurer un Périmètre Délimité des Abords (PDA),
- 9 avril : abandon du volet du programme local de l'habitat (PLH) du fait que ceux-ci n'étaient pas faisables via les trois PLU intercommunaux (PLUi), car il aurait fallu un seul PLUi,
- 11 juin : arrêt du PLUi du Pays de Seyssel, du PLUi de la Semine et du PLUi du Val des Usse, en vue des avis des personnes publiques associées (PPA) et des enquêtes publiques à réaliser,
- 11 juin : adoption des PDA de Minzier (Novéry et Maison bulle).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 
ID : 074-200070852-20191210-CC_193_2019-DE

ACTE le débat sur la politique locale de l'urbanisme au titre de l'année 2019.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification